

REUNION DU 11 JUILLET 2018

Présidence : M. Jean BAUCOU

Présents : M PUHARRÉ, Mme LOPEZ Adjoints

Mmes MORET, MACHICOTE, BERNARD

Mrs SALAMITOU, MAHIEU, GABASTOU

Absent :

Excusés : Mr LESAQUE Mme VIEILLEROBE Pauline,

Secrétaire : C. BERNARD

Convocation : 03/07/2018

1. N°01-07-2018 : COMPTE RENDU OUVERTURE PLIS APPEL D'OFFRES TRAVAUX ARSENAL ET DECISION :

Le Conseil Municipal prend connaissance de la proposition de la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25/06/2018. 4 offres ont été réceptionnées ; 2 en dématérialisé et 2 déposées en main propre. Les 4 offres ont été ouvertes et analysées. Il a été rappelé le critère de choix : 1^{er} valeur technique de l'offre 40 % et 2^{ème} prix de la prestation 60 %. Après avoir pris connaissance du calcul du critère pondéré il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante et la moins disante à savoir l'entreprise HARREBAT pour un montant de travaux HT de 194 695.50 €

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal donne mandat à Monsieur Le Maire pour signer le marché et finaliser les demandes de subventions définitives auprès des partenaires sollicités et auprès du partenaire bancaire pour une demande accompagnement financement crédit relais pour financer le programme.

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité

2. POINT SUITE AUX INTEMPERIES ET INONDATIONS :

Monsieur Le Maire et Michel PUHARRÉ 1^{er} Adjoint font le compte rendu des intempéries et inondations du 12 et 13/06 dont le détail constaté est le suivant :

Monsieur le Maire précise que dès le lendemain du sinistre inondations un appel à dons en nature a été organisé principalement pour les sinistrés de Salies de Béarn mais aussi pour ceux de Navarrenx.

Un retour très important d'apport de dons a été constaté dans une démarche de solidarité. Des contacts sur les travaux en cours ont été pris par le Conseil Municipal à savoir participation à la réunion cellule de crise à la Préfecture sous la Présidence de Mr Le Préfet, un dossier catastrophe naturelle a été transmis, nous sommes en attente de la décision. En parallèle un dossier a été

déposé auprès des services de la Sous-Préfecture de Bayonne pour solliciter la prise en compte des travaux voirie et ouvrages (chemin de la Biasse) et dont un premier détail a été fourni.

Les gros dégâts principaux et importants se situent au Quartier de l'Espagnolette propriétés de Mme et Mr DEÛ Michel et Mme et Mr VALLÉE Alexandre auxquels se sont ajoutés 29 autres signalements dont un important également à la base de Canoë Kayak Bout du Pont. Enfin une démarche d'appel à don financier par l'intermédiaire du C.C.A.S a été mis en place jusqu'au 17/07, don financier en chèque uniquement à l'ordre du Trésor Public Sinistrés du 12 Juin.

Accepté à l'unanimité

3. N° 02-07-2018 DEMANDE PAROISSE DE NAVARREX :

Suite à la demande du Comité d'accueil des Pèlerins qui organise le pot de l'amitié d'Avril à Octobre le Conseil Municipal constate la bonne initiative et le fort bénévolat de ce groupe d'accueillants. Compte tenu de la bonne image donnée à Navarrenx Le Conseil Municipal accepte d'allouer une participation au pot de l'amitié pour une valeur de 550 €.

Accepté à l'unanimité

4. PROGRAMME DES FETES DE NAVARREX :

Le Conseil Municipal prend connaissance du programme des Fêtes de Navarrenx. Une réunion Commission de Sécurité est prévue le Jeudi 19/07/2018 à 19 heures pour préciser l'organisation de ces journées.

5. N° 03-07-2018 : MISE EN PLACE D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DE LA GESTION DE DEFENSE :

Monsieur Le Maire donne connaissance des courriers du secrétaire d'état à la défense proposant la mise en place d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune.

Après lecture du détail de cette lettre il est proposé la candidature de Isabelle MORET. Le Conseil Municipal à l'unanimité et avec l'accord d'isabelle MORET accepte cette nomination.

Mise aux voix cette décision est acceptée à l'unanimité

6. N° 04-07-2018 : INDEMNITES TRESORIERE BEARN DES GAVES A SALIES :

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'état,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 Décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de Receveur des communes et établissements publics locaux,

Décide :

- De demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an
- Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à Lorraine JORAJURIA, Receveur Municipal.

Accepté à l'unanimité

6 BIS. N° 05-07-2018 : EMPLOI SAISONNIER :

Monsieur le Maire propose compte tenu d'un besoin en terme de travaux entretien bâtiments, jardinage, espaces verts de créer un emploi saisonnier contrat à durée déterminée à 35 heures hebdomadaire pour la période du 16/07/2018 au 30/09/2018.

Le Conseil Municipal accepte cette création de poste sur contrat saisonnier et charge Monsieur Le Maire de procéder à l'embauche et la formalisation du contrat de travail.

Accepté à l'unanimité

7. RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU :

Monsieur Le Maire donne le rapport et copie correspondante du rapport sur le prix et la qualité de l'eau et de l'assainissement.

Après prise de connaissance ce rapport est accepté à l'unanimité

8. N° 06-07-2018 : TRAVAUX A L'ECOLE ELEMENTAIRE :

Le Conseil Municipal décide d'engager des travaux de sécurité accès à deux salles de classe.

Nécessité de créer deux accès supplémentaires avec porte ouvrante.

Pour ce faire un avis technique a été demandé à l'APGL. L'intervention d'une entreprise de menuiserie et d'une entreprise de maçonnerie sont nécessaires. Vu l'urgence deux devis ont été sollicités s'élevant à 6768.00 € TTC pour l'entreprise CARRERE de Navarrenx et à 1960.80 € TTC pour l'entreprise MARIMBORDES Gérard de DOGNEN. Un contact a été pris en ce sens. Un dépôt de dossier aux services de la DDTM et de l'ABF a été effectué pour obtention de l'accord afin de permettre de réaliser les travaux pendant les vacances. A ce programme s'ajouteront des travaux d'entretien des peintures et de réfection du réfectoire.

Accepté à l'unanimité

9. QUESTIONS DIVERSES :

A - Annie LOPEZ fait le compte rendu de la visite Commission Classement Villes et Villages Fleuris du Département. Un détail de la visite sera communiqué prochainement par les services départementaux (Commission Fleurissement de l'AADT). Ce contact sur le terrain confirme la prise en compte de nouveaux éléments d'embellissement et de respect de l'environnement favorable.

B- DECISION N° 1 – 2018 :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal d'une décision virement de crédit de l'article 2315 Installations matériel et outillage techniques Opération 168 CONSOLIDATION PILIERS ARSENAL d'un montant de 11806.00€ vers l'article 2315 Installations matériel et outillage techniques Opération 179 VOIRIE 2017 pour un montant de 11806.00 € et ceci afin d'honorer les engagements pris.

N° 07-07-2018 : TRAVAUX REFECTION VOIRIE SUITE INTEMPERIES DEMANDE DE SUBVENTIONS :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de réaliser des travaux de réfection de voirie suite aux intempéries du 12 et 13 Juin 2018.

Il ajoute que le dossier de subvention a été établi et que la dépense globale de l'opération a été évaluée à 16 049.50 € HT.

Il convient maintenant de solliciter de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel le maximum de subventions possibles pour cette opération.

Le Conseil,

Après avoir consulté le dossier, entendu le Maire dans ses explications complémentaires et en avoir largement délibéré,

DECIDE - d'approuver le projet et son plan de financement prévisionnel,
- de solliciter les subventions de l'État, du Département et de tout autre partenaire institutionnel pour cette opération.

PRECISE - que le financement de cette opération pourrait être réalisé en complément sur fonds libres et par emprunt.

N° 08-07-2018 : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES

DE POLICE :

Monsieur le Maire expose au conseil la demande de subvention au titre des amendes de police. Il propose donc de solliciter le Département pour l'opération suivante :

Elargissement du trottoir rue St Germain. Les travaux envisagés permettront d'assurer un cheminement piéton et permettra d'améliorer la sécurité. Le coût prévisionnel de cette opération est estimé à 14 580,50€ HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de réaliser les travaux d'élargissement du trottoir pour un montant prévisionnel de 14 580,50€ HT.

S'ENGAGE à réaliser ces travaux et les inscrire au budget en section d'investissement,

AUTORISE le Maire à solliciter une subvention au titre des amendes de police pour l'opération susvisée.